



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ 03.20.30.59.94

Commune d' HELESMES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société RAMERY TP, dont le siège social est situé 740 rue du Bac – 59193 ERQUINGHEM LYS, a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune d'HELESMES, RD 955 – site Lambrecht, comprenant l'activité principale soumise à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2760-3 Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 Installations de stockage de déchets inertes

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie **d'HELESMES du 16 janvier 2017 au 13 février 2017 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairie d'HELESMES,

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.